COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

CONSEIL COMMUNAL DU 24 NOVEMBRE 2020

NOTES EXPLICATIVES COMPLÉMENTAIRES

SÉANCE PUBLIQUE

1 **Approbation du Registre de la séance du Conseil communal du 20 octobre 2020.**

MINUTES_FULL (1).pdf

2 **Marchés publics (du 05/10/2020 au 02/11/2020) - Communication au Conseil des délibérations prises par le Collège en vertu des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale.**

Le Conseil communal,
Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;
Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'Arrêté royal du 22 juin 2017 ;
Vu les articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988, tels que modifiés par les ordonnances du 17 juillet 2003, du 09 mars 2006, du 11 juillet 2013, du 27 juillet 2017 et du 17 juillet 2020;
Sur proposition du Collège ;
DECIDE
De prendre pour information les délibérations du Collège relatives à des marchés publics, prises en application des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale, énumérées ci-après :

Collège du 05/10/2020

SERVICE	OBJET
Logement / Régie foncière	Hospice Communal & Major Brück - Isolation des façades - Approbation de l'attribution et des conditions - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale – Code économique : 242-01 – Montant estimatif : 20.000,00 euros TVAC – Montant attribution: 18.166,81 euros TVAC - Montant engagement : 19.983,49 euros - Exercice: 2020.
Travaux publics	Maison Haute - Ecuries : remplacement et adaptation de la centrale incendie (lot 1) - Centre technique : remplacement de l'alarme intrusion et en option du système de caméra (lot 2) - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 137/724-60 - Montant : 45.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.
Travaux publics	Voirie/Propreté Publique - Achat outillage (barrières NADAR et statifs) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 421/741-52 – Montant estimé : 9.600,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 8.775,16 euros TVAC – Montant à engager : 8.775,16 euros TVAC – Budget : 2020.

Travaux publics	3-5 Allée Wiener - remplacement de la chaudière – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/724-60 – Montant estimé : 3.207,49 euros euros TVAC – Montant de la désignation : 3.207,49 euros TVAC – Montant à engager : 3.207,49 euros TVAC – Budget : 2020.
Travaux publics	Stade des Trois Tilleuls - conciergerie - remplacement de la chaudière – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 764/724-60 – Montant estimé : 3.500,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 3.207,49 euros TVAC – Montant à engager : 3.500,00 euros TVAC – Budget : 2020.

Collège du 12/10/2020

SERVICE	OBJET
Informatique	Acquisition de matériel informatique (2 iPads) pour les écoles primaires – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/742-53 – Montant estimé : 930,00€ euros TVAC – Montant de la désignation : 930,00€ euros TVAC – Montant à engager 930,00€ euros TVAC (20/6251) – Budget : Subside du CESM 2020.
Petite Enfance	Achat d'un stérilisateur électrique de biberons pour Les Roitelets – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84402/744-98 – Montant estimé : 75,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 70,00 euros TVAC (20/6279) – Montant à engager : 70,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Travaux publics	Crèche Gilson - Renouvellement des installations de chauffage - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 84401/724-60 - Montant : 75.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.
Travaux publics	Ecole de la Futaie - Déforcement du compteur électrique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/724-60 – Montant estimé : 800,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 526,82 euros TVAC – Montant à engager : 579,00 euros TVAC (20/6283) – Budget : 2020.
Travaux publics	Marché stock - Achat de matériaux d'électricité (1 an renouvelable 2 fois) - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §4 de la Nouvelle loi communale - Articles : FFF/125-02 - Montant annuel : 35.000,00 euros TVAC – Code économique : 607-21 - Montant annuel : 5.000,00 euros TVAC – Montant total pour 3 ans : 120.000,00 euros TVAC - Budgets : 2020-2021-2022-2023.
Culture	Acquisition de deux retours amplifiés pour les Salons de la Maison Haute – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 762/744-98 – Montant estimé : 1.650,00€ TVAC – Montant de la désignation : 1.643,18€ TVAC – Montant à engager : 1.650,00€ TVAC (20/6240) – Budget : 2020.

Collège du 19/10/2020

SERVICE	OBJET
Travaux publics	Achat de peintures et produits annexes (1 an renouvelable une fois) - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §4 de la nouvelle loi communale - Articles : FFF/124-02 et 125-02 - Montant : 50.000,00 euros TVAC (25.000,00 euros annuel) - Code économique : 614-01 - Montant 50.000,00 euros TVAC (25.000,00 euros annuel) – Montant global : 100.000,00 euros TVAC - Budgets : 2021-2022.
Travaux publics	Crèche des Roitelets - ascenseur – remplacement de la carte mère – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84402/724-60 – Montant estimé : 1.100,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.076,90 euros TVAC – Montant à engager : 1.080,00 euros TVAC (20/6343) – Budget : 2020.
Travaux publics	Marché stock - Marquages au sol en voirie - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §4 de la Nouvelle loi communale - Article : 421/124-06 - Montant : 120.000,00 euros TVAC - Budgets : 2020

Collège du 26/10/2020

SERVICE	OBJET
Informatique	Acquisition de WebCams et de casques pour différents services de l'AC afin de réaliser des video conférences depuis un poste fixe – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 et l'art. 249 de la NLC – Article : 140/742-53 – Montant estimé : 4.000,00 € TVAC – Montant de la désignation : 4.000,00€ TVAC – Montant à engager : 4.000,00 € TVAC (20/6380) – Budget : 2020.
Marchés publics	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des services : bureaux, caissons et armoires – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l'article 234 §3 de la NLC – Articles : FFF/741-51 – Montant estimé : 4.800,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Marchés publics	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des services : lampes de bureau et ventilateurs – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l'article 234 §3 de la NLC – Articles : FFF/744-98 – Montant estimé : 2.450,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Marchés publics	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des services : sièges de bureaux et sièges visiteurs – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l'article 234 §3 de la NLC – Articles : FFF/741-51 – Montant estimé : 3.500,00 euros TVAC – Budget : 2020.

Travaux publics	Achat de 4 souffleuses pour les écoles – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/744-98 – Montant estimé : 1.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 916,35 euros TVAC – Montant à engager : 920,00 euros TVAC (20/6371) – Budget : 2020.
Travaux publics	Achat de poubelles de rue - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 875/744-98 - Montant : 60.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.
Travaux publics	Ecoles Colibri et Aigrettes - rénovation des sanitaires - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 7210/724-60 - Montant : 90.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.
Bibliothèques	Achat de postes informatiques portables pour l'Espace Public Numérique des bibliothèques et ludothèques communales – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/742-53 – Montant estimé : 3.500,00€ TVAC – Montant de la désignation : 3.432,00€ TVAC – Montant à engager : 3.450,00€ TVAC (206340) – Budget : 2020.

Collège du 02/11/2020

SERVICE	OBJET
Travaux publics	Patrimoine arboré de Watermael-Boitsfort : inventaire, outil informatique et recommandations - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 766/747-60 - Montant : 40.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.
Travaux publics	Rue des Pêcheries - étude de stabilité (marché conjoint avec la Commune d'Auderghem) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 421/731-60 – Montant estimé : 15.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 14.526,05 euros TVAC – Montant à engager : 7.500,00 euros TVAC (quote-part de la commune - 50%) (20/6455) – Budget : 2020.
Logement / Régie foncière	Wiener 64 - Remplacement en urgence de la chaudière – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Code économique: 243-01 – Montant estimé : 8.470,00 euros euros TVAC – Montant de la désignation : 8.016,25 euros euros TVAC – Montant à engager : 8.817,88 euros TVAC – Exercice : 2020.

Annexe 2 marchés publics CC 24112020.pdf, Annexe 1 marchés publics CC 24112020.pdf

3 **Personnel local ; prime unique (2020)**

Le Conseil communal,
Vu les articles 100, 117 et 145 de la nouvelle loi communale;
Vu sa délibération du 01.04.1996 arrêtant le statut pécuniaire du personnel administratif, technique et

ouvrier et ses délibérations modificatives subséquentes;
Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux du 30 octobre 2020;
Considérant les demandes formulées depuis de nombreux mois par les organisations syndicales représentatives d'une revalorisation salariale dans les pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale;
Considérant le caractère légitime de cette demande par les autorités locales;
Considérant la détermination par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, pour les années 2020 à 2024 incluse, d'une courbe de croissance de moyens supplémentaires à consacrer aux communes pour ladite revalorisation salariale de leur personnel;
Considérant que ces moyens pour l'année 2020 s'élèvent à 15 millions d'euros, lesquels doivent être liquidés aux communes encore en 2020;
Considérant que, la fin de l'année étant proche, ces moyens ne peuvent plus être traduits sous la forme d'une revalorisation barémique de sorte que le Comité de négociation C (comité des services publics locaux), en sa réunion du 30 octobre 2020, a finalisé un accord sectoriel 2020/1 relatif à l'octroi en 2020 d'un montant de 500 € brut par membre du personnel exerçant ses activités à temps complet durant une période de référence déterminée;
Considérant que le présent projet de délibération a été soumis à la négociation avec les organisations syndicales représentatives au niveau local et a fait l'objet du protocole conclu le 16.11.2020 ;
Vu l'urgence;
DECIDE
Article premier: A chaque membre du personnel à temps complet durant toute la période de référence, il est octroyé une prime unique d'un montant brut de € 500 (montant déjà indexé mais hors charges patronales).
Par période de référence, il y a lieu d'entendre la période s'écoulant du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2020 inclus.
Art. 2 : Par membre du personnel, il y a lieu d'entendre:

- le personnel nommé à titre définitif ainsi que le personnel en stage préalablement à une nomination à titre définitif;
- le personnel engagé par contrat de travail, en ce compris les agents contractuels subventionnés (ACS) et les « articles 60 » du CPAS.

Art. 3: N'entrent toutefois pas en ligne de compte pour l'octroi de la prime unique les membres du personnel:

- enseignants dont le traitement est pris en charge, directement ou indirectement, par les Communautés française et flamande;
- dont la relation de travail a pris fin à la date du 30 octobre 2020, date de signature du protocole au sein de comité de négociation C, hormis les membres du personnel pensionnés;
- engagés à partir du 1er octobre 2020.

Art.4: Pour le personnel non à temps plein durant toute la période de référence, le montant brut de la prime est calculé en référence aux modalités de proratisation applicables pour la prime de fin d'année (programmation sociale).
Art. 5: La prime est versée au membre du personnel dans le courant du mois de décembre 2020 ou, à défaut, dans le courant du mois de janvier 2021.
Art. 6: L'entrée en vigueur du présent règlement est conditionnée à l'adoption de l'ajustement du budget régional des dépenses pour l'année 2020 inscrivant les quinze millions prévus pour cette mesure.
Art. 7: Copie de la présente délibération est adressée en urgence à Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale et au service «Gestion des ressources humaines ».

201103_CIRC_F.pdf, 201103_OMZ_N.pdf

4 **Projet bail emphytéotique Commune de Watermael-Boitsfort – Maison Médicale de Watermael-Boitsfort – Auderghem.**

Le Conseil ,

Vu la décision du Conseil Communal du 17/01/2017 d'approuver la convention entre la Commune de Watermael-Boitsfort et la Maison Médicale ;
Considérant la condition du pouvoir subsidiant de faire signer un bail emphytéotique entre la Commune et la Maison Médicale;
Vu la décision du conseil communal du 17 octobre 2017 concernant l'accord de principe quant à la signature
d'un bail emphytéotique;
Considérant que le recours d'un notaire est obligatoire pour l'élaboration d'un bail emphytéotique ;
Vu la décision du Collège Echevinal du 24/08/2020 de désigner l'étude du notaire d'HENNEZEL Nathalie sis Avenue de la Houlette 42 Bte 11 à 1170 Bruxelles pour l'élaboration du bail emphytéotique de la Maison Médicale.
Vu le projet de bail emphytéotique de la Maison Médicale de Watermael-Boitsfort – Auderghem ;
Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;
Sur proposition du Collège Echevinal ;
DECIDE
d'approuver le projet de bail emphytéotique Commune de Watermael-Boitsfort – Maison Médicale de Watermael-Boitsfort – Auderghem.

photos square des Archiducs 11 (2).pdf, EDL entrée DEF_Maison médicale_Square des Archiducs 11_280920.pdf, Projet de bail emphytéotique_Maison médicale_Square des Archiducs 11_27 .._ (2).pdf

5 **Plan triennal d'investissement (années 2019-2020-2021) - Modification**

Le Conseil communal,

Vu l'ordonnance du 16.07.1998 et ses arrêtés d'exécution relatifs à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation des travaux d'investissements et développement d'intérêt public;
Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 déterminant les modalités de présentation du programme triennal d'investissement;
Vu le Plan Triennal d'Investissement 2019-2021 approuvé par le Conseil communal le 15 septembre 2020;
Considérant que la Région ne peut approuver ce plan car le dossier y repris concerne une école non éligible dans le cadre de ce subside;
Considérant qu'il est dés lors nécessaire de modifier le plan triennal d'investissement;
Sur proposition du Collège échevinal;

DECIDE

D'approuver le plan triennal d'investissement pour les années 2019-2020-2021, ci-annexé.

formulaire-a bis.doc

6 **Renouvellement des terrains synthétiques du Plateau de la Foresterie - Rugby (lot 1) du parc sportif des 3 tilleuls- terrain de football n°3 (Lot 2) – Modification du cahier des charges - information.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;
Vu la décision du Conseil communal du 15 septembre 2020 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure ouverte) de ce marché ;
Vu l'acte de tutelle du 22 octobre 2020 demandant d' informer le conseil communal de quelques modifications;
Considérant le cahier des charges modifié N° 2020-1234 (conformément à la demande de la tutelle complété par quelques autres corrections) relatif au marché "Renouvellement des terrains synthétiques du Plateau de la Foresterie - Rugby (lot 1) du parc sportif des 3 tilleuls- terrain de football n°3 (Lot 2)" établi par le Service Bâtiments Publics ;
Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

D'informer le conseil communal des modifications apportées au cahier des charges modifié N° 2020-1234

3P1363 raming.xlsx, 3P1363 gewijzigd lastenboek nov 2020.pdf, 3P1363 estimation.xlsx, 3P1363 CSC modifie nov2020.pdf, Document_notif06_délai_expiré3871890074454604961 (3).pdf

7 **Modification budgétaire n° 3 ordinaire pour l'exercice 2020**

Le Conseil communal,

Vu les articles 117, 240 et 241 de la nouvelle loi communale ;
Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux du 3 novembre 2020;
Vu le budget communal pour l'exercice 2020, voté par le conseil communal en sa séance du 17 décembre 2019 et devenu exécutoire le 16 janvier 2020 par expiration de délai ;
Vu la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2020, approuvée par le conseil communal en sa séance du 16 juin 2020;
Vu la modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2020, approuvée par le conseil communal en sa séance du 15 septembre 2020;
Vu le projet de modification budgétaire n°3 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020 ;
Considérant que certaines allocations prévues au budget ordinaire de l'exercice 2020 doivent être révisées ;

DECIDE :

- d'approuver la modification budgétaire n°3 ordinaire de l'exercice 2020 telle qu'elle figure en annexe.

BW03_2020.pdf, MB03_2020.pdf

8 **Eglise Protestante - The International Protestant Church of Brussels – Budget de l'exercice 2021.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu le budget 2021 de l'Eglise Protestante « The International Protestant Church of Brussels »;

Considérant qu'il se clôture en équilibre avec une intervention financière en recettes ordinaires de 52.608,25 € qui doit être prise en charge par les communes au prorata du nombre de fidèles ressortissant à la paroisse, à savoir :
- Watermael-Boitsfort : 240 (9.536,24 €)
- Auderghem : 308 (quote-part : 12.238,17 €)
- Uccle : 776 (quote-part : 30.833,84 €)

La quote-part de Watermael-Boitsfort est fixée comme suit :

$$\frac{52.608,25 € \times 240}{1324} = 9.536,24 €$$

Considérant que la quote-part de la commune de Watermael-Boitsfort au budget 2021 de l'église protestante « The International Protestant Church of Brussels » de 9.536,24 € doit être inscrit au budget communal à l'article 790/435-01 ;

Considérant que la commune de Watermael-Boitsfort constate que le résultat présumé est incorrect ;

Considérant que le montant de l'intervention financière des communes risque d'être modifié, la commune de Watermael-Boitsfort s'engage à verser sa quote-part dès réception de l'arrêté ministériel concernant ledit budget 2021 ;

DECIDE :
Compte tenu des remarques reprises ci-dessus, d'émettre un avis défavorable à l'approbation du budget 2021 de l'Eglise Protestante « The International Protestant Church of Brussels ».

La commune de Watermael-Boitsfort s'engage à verser sa quote-part dès réception de l'arrêté ministériel concernant ledit budget 2021.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Budget 2021 International Protestant Church of Brussels.pdf

9 **Fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours - Budget de 2021.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;
Vu le budget pour l'exercice 2021, arrêté en séance du 11 septembre 2020 par le Conseil de Fabrique de

l'Eglise Notre-Dame du Perpétuel Secours qui se résume comme suit :

Recettes ordinaires	22.101,91 €	
Recettes extraordinaires	12.500,00 €	
Total Recettes		**34.601,91 €**
Dépenses arrêtées	13.450,00 €	
Dépenses ordinaires	20.850,00 €	
Dépenses extraordinaires	301,91 €	
Total Dépenses		**34.601,91 €**
Excédent		**/**

Considérant qu'il se clôture en équilibre avec une intervention financière en recettes ordinaires de 9.101,91 € qui doit être prise en charge par les communes au prorata de la population qui y est domiciliée, à savoir :

- Watermael-Boitsfort : 4.000 (quote-part : 6.067,94 €)
- Auderghem : 2.000 (quote-part : 3.033,97 €)

La quote-part de Watermael-Boitsfort est fixée comme suit :

$$\frac{9.101,91 € \times 4.000}{6.000} = 6.067,94 €$$

DECIDE :
D'émettre un avis favorable à l'approbation du budget 2021 de la fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

NDPS-Budget 2021.pdf

10 **Fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours - Modifications budgétaires n°1 2020.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;
Vu la délibération du 11 septembre 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique de l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours sollicite l'autorisation d'apporter des modifications au budget fabricien relatif à l'exercice 2020 ;
Considérant que la Fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours a reçu un emprunt financier de 65.000,00 € en 2020 sollicité en 2019 qui a eté pris en charge par la commune de Watermael-Boitsfort;

Vu que ledit budget modifié se clôture en équilibre ;
DECIDE :
D'émettre un avis favorable à l'approbation par les autorités supérieures du budget modifié qui se résume comme suit :

	Budget	*Budget modifié*
Recettes	34.887,33 €	99.887,33 €
Dépenses	34.887,33 €	99.887,33 €
Excédent	-	-

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Perpétuel Secours - Modification 2020 n°1.pdf

11 **Fabrique d'église Saint-Hubert - Modification budgétaire n° 1 de 2020.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu la délibération du 29 septembre 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique de l'église St-Hubert sollicite l'autorisation d'apporter des modifications au budget fabricien relatif à l'exercice 2020, qui se résume comme suit :

	Budget initial	**Budget modifié**
Recettes	41 734,29 €	51 734,29 €
Dépenses	41 734,29 €	51 734,29 €
Excédent	-	-

Vu que ledit budget modifié se clôture en équilibre, sans l'intervention pécuniaire de la commune;

DECIDE :
D'émettre un avis favorable à l'approbation de la modification budgétaire 2020 de la fabrique d'église Saint-Hubert.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

St-Hubert MB 2020 - N°1.pdf

12 **Fabrique d'église Saint-Clément - Modification budgétaire n° 2 de 2020.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu la délibération du 1 octobre 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique de l'église St-Clément sollicite l'autorisation d'apporter des modifications au budget fabricien relatif à l'exercice 2020, qui se résume

comme suit :

	Budget initial	Budget modifié
Recettes	134 320,00 €	142 920,00 €
Dépenses	134 320,00 €	142 920,00 €
Excédent	-	-

Vu que ledit budget modifié se clôture en équilibre, sans l'intervention pécuniaire de la commune;

DECIDE :
D'émettre un avis favorable à l'approbation de la modification budgétaire 2020 de la fabrique d'église Saint-Clément.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

St-Clément MB 2020 - N°2.pdf

13 **Fabrique d'église Sainte-Croix - Budget de 2021.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;
Vu le budget pour l'exercice 2021, arrêté en séance du 12 octobre 2020 par le Conseil de Fabrique de l'Eglise Sainte-Croix qui se résume comme suit :

Recettes ordinaires :	24.313,25 €	
Recettes extraordinaires :	1.206,27 €	
Total :		**25.519,52 €**
Dépenses arrêtées :	8.495,75 €	
Dépenses ordinaires :	6.427,62 €	
Dépenses extraordinaires :	10.596,15 €	
Total :		**25.519,52 €**
Excédent :		**0,00 €**

Considérant qu'il se clôture en équilibre avec une intervention financière en recettes ordinaires de 15.882,05 € qui doit être prise en charge par les communes au prorata de la population qui y est domiciliée, à savoir ;

Intervention en recettes ordinaires :
- Watermael-Boitsfort : 3 022 (11.335,75 €)
- Ixelles : 151 (quote-part : 566,41 €)
- Ville de Bruxelles : 1 061 (quote-part : 3.979,89 €)

La quote-part de Watermael-Boitsfort est fixée comme suit :

$$\frac{15.882,05 € \times 3\,022}{4\,234} = 11.335,75 €$$

DECIDE :
D'émettre un avis favorable à l'approbation du budget 2021 de la fabrique d'église Sainte-Croix.
La commune de Watermael-Boitsfort s'engage à verser sa quote-part de 11.335,75 €.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Sainte-Croix-Budget 2021.pdf

14 **Marché stock - Aménagement de voiries (trottoirs et plantations) et petites réparations (asphalte) – Approbation des conditions du marché modifiée - Article : 421/731-60 - Montant : 998.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;
Vu le cahier des charges N° 2018-909 relatif au marché "Marché stock - Aménagement de voiries (trottoirs et plantations) et petites réparations (asphalte)" établi par le Service Bâtiments Publics ;
Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 824.793,38 euros HTVA ou 998.000,00 euros, 21% TVAC ;
Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;
Vu l'avis de marché 2018-528236 paru le 28 septembre 2018 au niveau national ;
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 21 décembre 2018 relative à l'attribution de ce marché à VIABUILD NV, N° BCE 400710265, Schalienhoevedreef 20 F à 2800 Mechelen pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 824.793,38 euros HTVA ou 998.000,00 euros, 21% TVAC ;
Vu l'arrêté de suspension du 6 mai 2019 de la Tutelle des marchés publics de la Région Bruxelles-Capitale estimant que la réduction des quantités des postes du métré et que la recevabilité des références ne sont pas suffisamment motivées en droit ;
Vu le retrait par le Collège de de la décision d'attribution du marché du 21 décembre 2018 ;
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 30 décembre 2019 relative à l'attribution de ce marché à VIABUILD NV, N° BCE 400710265, Schalienhoevedreef 20 F à 2800 Mechelen pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 824.793,38 euros HTVA ou 998.000,00 euros, 21% TVAC sur base de quantités modifiées et acceptées par VIABUILD NV ;
Vu l'arrêté de suspension du 21 février 2020 de la Tutelle des marchés publics de la Région Bruxelles-Capitale estimant que la réduction des quantités des postes du métré est une modification des conditions du marché et doit dès lors être approuvée par le Conseil communal conformément à la lecture combinée de l'article 169, alinéa 2 de la loi du 17 juin 2016 et de l'article 234,§1 de la Nouvelle loi communale ;
Vu la décision du Conseil Communal du 19 mai 2020 relative à l'approbation des modifications de quantités ;
Considérant que le cahier des charges approuvé par le Conseil communal du 19 mai 2020 contient une erreur en prévoyant la remise d'une offre papier plutôt que d'une offre électronique et que la correction

doit être approuvée par le Conseil communal ;
Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par Monuments et Sites ;
Considérant que le crédit permettant cette dépense est sollicité au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60 et sera financé sur fonds propres et subsides ;
Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

1er. D'approuver le cahier des charges modifié du marché "Marché stock - Aménagement de voiries (trottoirs et plantations) et petites réparations (asphalte)", établis par le Service Bâtiments Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 824.793,38 euros HTVA ou 998.000,00 euros, 21% TVAC.
2. De transmettre cette délibération à l'autorité de tutelle en vue de l'exercice de la tutelle générale.
3. De financer cette dépense sur fonds propres et subsides et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60.

3P1468 voiries CSC mod FR.doc, 3P1468 voiries CSC mod NL.doc

15 **Adhésion à la centrale de marchés relative à l'Accord-Cadre (avril 2021 - avril 2025) de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988 et ses modifications ultérieures, notamment l'article 117 relatif aux compétences du conseil communal ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 2, 6°, a) et 7°, b) et 47 § 1er, al. 2, 1° et § 2 relatifs aux centrales d'achats ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu l'article 47 §2 de la loi du 17 juin 2016 prévoyant qu'un pouvoir adjudicateur recourant à une centrale d'achat est dispensé d'organiser lui-même une procédure de passation ;
Vu le courrier du 16 octobre 2020 de la Fédération Wallonie-Bruxelles informant la Commune que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'apprête à lancer un nouvel Accord-Cadre de fournitures de livres et autres ressources, en qualité de centrale d'achats, pour une durée de quatre ans (avril 2021 – avril 2025) ;
Considérant que l'objectif premier de cette centrale de marchés est la simplification du travail administratif des institutions publiques qui achètent des livres ;
Considérant l'intérêt pour l'administration communale de Watermael-Boitsfort de recourir à cette centrale ;
Considérant que les Communes restent libres de lancer, au besoin, leurs propres marchés publics en parallèle à l'accord-cadre ;
Considérant que, contrairement au précédent Accord-Cadre (2017-2020), il ne sera pas possible d'adhérer au nouvel Accord-Cadre après la publication de son cahier des charges ;
Considérant que la décision d'adhésion au nouvel Accord-Cadre de la FWB doit par conséquent être communiquée au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le 20 novembre 2020 au plus tard ;

DECIDE

D'adhérer à la centrale de marchés relative à l'accord-cadre (avril 2021 – avril 2025) de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française.

16 **Rapport d'activité 2019 - Brulocalis - Présentation: Olivier Deleuze.**

Le présent rapport annuel détaille la gestion de l'Intercommunale ainsi que la participation en tant qu'Administrateurs de C Clerbaux, J Bertrand, Hang NGUYEN et M-N Stassart aux réunions du Conseil d'Administration de BRULOCALIS, ci-après le « CA », du 1er janvier au 31 décembre 2019.

En 2019 :
Deux CA sous la présidence de M Cools :

- Le 6/03/2019 : a participé M J Bertrand
- Le 24/04/2019 : ont participé M C Clerbaux

Un CA sous la présidence de S Roberti :

- Le 23/10/2019 : ont participé M J Bertrand, M H Nguyen, M-N stassart.

Rappel des missions principales de BRULOCALIS :
BRULOCALIS a été créée en 1993 et portait au départ le nom de « association des villes et communes ». Elle réunit les 19 communes et les 19 CPAS ainsi que certaines intercommunales dont le siège social est situé en région bruxelloise. Elle a comme organes de gestion : une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau. Le CA s'est réuni 3 fois en 2019 et le bureau 12 fois. Il y a également un comité directeur pour la matière des CPAS.

Les tâches des services de BRULOCALIS sont multiples :

- représenter les intérêts des pouvoirs locaux dans de nombreuses instances ;
- analyser le cadre législatif et règlementaire qui concerne les pouvoirs locaux et formuler des propositions en vue d'une meilleure prise en compte de leurs intérêts ;
- fournir des analyses aux pouvoirs locaux sur les questions soulevées par ceux-ci ;
- organiser des colloques, des évènements à l'attention des pouvoirs locaux ;
- référencer les possibilités de subsides qui concernent les pouvoirs locaux ;
- réaliser et diffuser des publications.

Le CA a examiné de nombreux dossiers d'ampleur européenne, nationale ou régionale sous l'angle de l'intérêt des pouvoirs locaux.

BRULOCALIS assure un rôle de représentation :

- Europe : au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, au Conseil des communes et régions d'Europe.
- Fédéral : Union des villes et communes belges et dans une très grande série de conseils tels que le conseil des finances, le comité des usagers de la SNCB, la commission fédérale pour la sécurité routière, etc.
- Région : commission régionale de mobilité, comité d'accompagnement agenda 21, conseil

consultatif du logement, etc…

Le personnel de BRULOCALIS est composé d'environ 40 personnes réparties entre différents services :

- services généraux ;
- service d'études ;
- section CPAS ;
- service information communication.

<u>Les axes de travail en 2019</u> :

De nombreux sujets politiques ont été abordés, dont principalement :

- statut du personnel et pensions :

- délai d'attente pour les examens médicaux,
- évaluation du nouveau statut de travail associatif,
- le statut des aides-soignants – les fédérations de maison de repos interpellent la ministre des affaires sociales
- Aménagement du territoire :
- réforme du cobat,
- projet d'arrêté relatif au contenu des plans particuliers d'affectation (ppas),
- Finance, fiscalité et emploi :
- les revendications des cpas pour une vie conforme à la dignité humaine pour chacun.e ,
- recouvrement en phase amiable des redevances de stationnement,
- Organes communaux, gouvernance et transparence :
- réforme de la publicité de l'administration,
- Mobilité et voiries :
- formations continues,
- moniteur et cahier de la mobilité et de la sécurité routière,
- semaine de la mobilité et dimanche sans voiture la commission consultative de la circulation routière (cccr),
- Informatisation des Pouvoirs Locaux (PL), simplification administrative et smart city :
- plus de digitalisation des services,
- Environnement, énergie et développement durable :
- les appels à projets "Agenda Iris 21",

- l'organisation d'un évènement pour fêter les 10 ans d'Agenda 21 Local à Bruxelles,
- le Moniteur du développement durable,
- les ateliers développement durable,
- Les objectifs de développement durable,
- l'Agenda du développement durable,

- la représentation des communes et du forum,
- Thématique énergie climat.
- Ordre public et police administrative :
- la lutte contre le terrorisme et le secret professionnel,
- soutenir les villes et communes dans leur mission de sécurité et d'ordre public

VENTION

- Subsides :

- établissement d'une base de données, tableaux de comparaisons, agenda des appels à projet,.
- Europe et coopération internationale
- groupe de Travail Europe (GTE) sur outils 'information et de partage sur les programmes européens, appui au montage de projets, etc.

rapport d'activité 2019.pdf

17 **Rapport d'activité 2019 - Conférence des Bourgmestres - Présentation : Olivier Deleuze.**

En application de l'article 63 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal.

Présentation de la Conférence des Bourgmestres

La Conférence des Bourgmestres n'a pas d'existence légale, mais les Communes peuvent prévoir dans leur budget une participation financière à son fonctionnement.
Il n'y a pas de vote et n'émet que des avis auxquels ses membres sont libres de ne pas se conformer.
Elle était présidée par le Bourgmestre de Bruxelles jusqu'en 1973. Depuis la présidence est tournante entre Bourgmestres de chacune des 5 familles politiques représentées.
C'est purement technique.

Comme elle n'a pas d'existence légale et que tout est informel, il n'y a pas de rapport d'activités.

Présences à la Conférence des Bourgmestres : 14/16 comme indiqué dans le Cadastre des mandats publics à Watermael-Boitsfort publié sur le site de la Commune.

On peut classer les points abordés en 3 catégories.

1. Les points relevant de la compétence du Parlement Régional Bruxellois

J'estime que ces points doivent avant tout être débattus dans les assemblées dont c'est la compétence et interviens très peu dans cette exportation des discussions parlementaires dans notre Conférence. D'autant plus que certains Bourgmestres cumulent cette fonction avec celle de Député régional, ce qui n'est pas mon cas. Aucun accord entre nous n'est indispensable ni même possible.
Exemple :

- La modification du Cobat

2. Les points abordés afin d'aller vers une harmonisation ou une coordination de nos positions, sans obligation de résultat.

Exemples :

- Mise en place du logiciel informatique Nova 5 de mise en œuvre du COBAT
- Le bulletin d'information communale et les tribunes politiques
- La valorisation barémique des agents locaux
- Le système télépolice
- La fermeture des parcs communaux lors de tempêtes
- Le Tour de France 2019

3. Les points où nous avons estimé qu'il fallait que nous ayons une position commune.

Exemples :

- Le règlement générale de police (accord en 2019)
- Les protocoles d'accord avec le Parquet sur les infractions mixtes
- La mise à disposition, via un logiciel à but lucratif, des emplacements de parkings se trouvant devant les garages
- Le memorandum préélectoral.

18 **Rapport d'activité 2019 - Conseil de police**

<u>Note sur le Rapport Annuel 2019 de la Zone de police</u>

Comme indiqué dans le Cadastre des mandats publics à Watermael-Boitsfort publié sur le site de la Commune, j'ai assisté en 2019 à 5 Conseils de Police sur 7, et à 19 Collèges de Police sur 24

En 2019, notre zone a poursuivi sa transformation digitale en mettant au point de nouvelles fonctionnalités. Outre les fonctionnalités habituelles et non spécifiquement policières (Outlook, Teams, One Drive, etc..)

- l'application FOCUS permet de consulter les bases de données policières à partir des tablettes et smartphones,
- l'application Handi2Park permet de vérifier, depuis son smartphone, si les véhicules qui occupent les places réservées aux PMR sont effectivement habilités à le faire ,
- l'application Briefcam qui permet synthétiser des heures d'images vidéo en un court fragment de quelques minutes
-l'application District Team qui permet aux agents de quartier d'encoder directement sur leurs tablettes lorsqu'ils sont sur le terrain, les informations destinées en paticulier au service « population » de la Commune

Un brigade cycliste a été mise sur pied, dont la philosophie de travail repose sur la protection des usagers faibles de la route avec notamment une attention sur les entraves à la mobilité comme le stationnement

sur les pistes cyclables. Elle s'inscrit dans le principe de Community policing de par sa plus grande proximité auprès du citoyen et de ses problèmes.

L'année 2019 a vu sortir le plan zonal de sécurité 2020-2025 qui retient 7 priorités s'inscrivant dans la continuité du précédent PZS et dont le choix se base sur les attentes de la population via le Moniteur de Sécurité ainsi que celles du Parquet, de le Police Fédérale et des Communes : La sécurité routière et la mobilité, la lutte contre les cambriolages, la sécurité des commerces, la sécurité des seniors, les vols de vélos, la lutte contre la délinquance juvénile dans et aux abords des écoles et dans les transports en commun et la lutte contre la cybercriminalité.

Il y a eu 805 vols en général dans notre commune en 2019. Il y en avait 834 en 2013, 894 en 2014, 807 en 2015, 618 en 2016, 627 en 2017, 662 en 2018. Cette remontée qui est analogue à celle observée dans les 2 autres communes de la zone est probablement dûe à la diminution de la forte présence des forces de sécurité sur le terrain après les attentats de 2015.

Le budget 2021 de la zone de police n'a pas encore été voté, mais il n'y aura pas d'augmentation des dotations communales suite aux bonis enregistrés les années précédentes dont 4 millions d'euros en 2010.

Plan Zonal Sécurité 2020 2025 NL.pdf, Plan Zonal de Sécurité 2020 2025 FR.pdf, Rapport d'activités 2019.pdf

19 **Rapport d'activité 2019 - ERIP - Présentation: Olivier Deleuze**

En application de l'article 63 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal.

Les Bourgmestres sont membres de droit de l'Assemblée Générale

Comme indiqué dans le Cadastre des mandats publics à Watermael-Boitsfort publié sur le site de la Commune, je n'ai pas assisté à l'AG de l'ERIP.

L'Ecole Régionale et Intercommunale de police a, en 2019, poursuivi ses activités de formation. Des formations de base inspecteur et inspecteur principal ont été organisées de même que de très nombreuses formations continuées, fonctionnelles et certifiées au bénéfice des membres du personnel des six zones de police bruxelloises mais également du personnel d'autres zones du pays, de la police fédérale et d'organismes fédéraux ou régionaux.

Les formations de base agent, inspecteur et inspecteur principal de police sont dispensées en fonction du nombre d'aspirants recrutés par les zones pour ce qui concerne les agents, et par la police fédérale pour ce qui concerne les inspecteurs et les inspecteurs principaux.
Le programme de ces formations de base est fixé par arrêté royal et il ne peut y être dérogé.

Pour mener ses activités à bien, l'ERIP a bénéficié d'un subside de 6.647.283 euros de la RBC et de 1.567.136 de la police fédérale. Pour un budget total de 11.086.909 euros, l'exercice 2019 s'étant soldé avec un bénéfice de 2.152.796

ERIP Comptes annuels 2019.pdf, ERIP Comptes annuels - NL.pdf

20 **Rapport d'activité 2019 - asbl VIVRE A WATERMAEL-BOITSFORT - Présentation: Olivier**

Deleuze

RAPPORT D'ACTIVITES - EXERCICE 2019
(Asbl « Watermael-Boitsfort en Plein Air » jusqu'au 20/06/2019)

STRUCTURE DE L'ASBL

Font partie de l'AG les membres de droits proposés par le Conseil Communal. Le nombre est fixé à 16. L'AG nomme 13 administrateurs

DIFFERENTES ACTIVITES DE L'ASBL

A. Classes de dépaysement

Les élèves des écoles communales partent en classes de dépaysement dans différents centres situés un peu partout en Belgique de la 3ème maternelle à la 5ème primaire. Le prix demandé aux parents est de 75,00 € pour 5 jours. La commune prend en charge 25,00 € par enfant. Le prix des différents centres varie entre 67 et 185 euros pour 5 jours par enfant.

703 élèves sur 740 ont participé à ces classes vertes, soit 95%.

B. Classes de neige

Les classes de neige se sont déroulées à Torgnon (Italie). Le séjour a eu lieu du 16 au 24 mars 2019. Le prix demandé était de 562,00 € par enfant. Une gratuité est accordée par tranche de 20 enfants pour les accompagnateurs. Les parents ont payé la somme de 375,00 €, la commune subsidie à raison de 187,00 € par enfant.

124 enfants ont participé au séjour sur les 130 prévus. Ils étaient encadrés par 11 adultes dont 8 titulaires et 3 professeurs de gymnastique.

C. Voyages seniors

Le voyage annuel n'est pas un voyage à tarif social ; néanmoins, l'asbl s'efforce de trouver le meilleur rapport qualité/prix et de fournir un accompagnement personnalisé et sécurisant. L'approche sociale de ces voyages se concrétise par l'aide au transport (prise et remise des bagages à domicile, possibilité de prendre un bus jusqu'à l'aéroport), et par un soutien moral (aide sur les lieux de séjours). Ces voyages offrent la possibilité à certains seniors d'accompagner le voyage malgré leur état de santé fragile ou de mobilité réduite.

Pour l'année 2019, un seul voyage a été proposé : Corfou du 28 mai au 7 juin 2019. 18 personnes ont participé à ce voyage.

D. Gestion comptable de différents projets

L'asbl assure la gestion comptable de deux initiatives communales : Repair Café et Bal Populaire

E. Service de Prévention et de cohésion sociale

1. *Activités menées en 2019 dans le cadre du Plan régional de Prévention et de Proximité*

Priorité régionale 1. Prévention de la polarisation et lutte contre la

radicalisation

- ***Projet « Balance tes préjugés : l'identité en question »*** (organisation en partenariat avec la Vénerie de cycles d'animations culturelles et d'un séminaire à destination des professionnels de la commune sur la thématique des préjugés)
- ***Projets participatifs de lien social*** (trentaine d'ateliers et projets pédagogiques, culturels et artistiques)
- ***Développement des savoirs et accès à la culture*** (cours d'alpha, FLE, tables de conversations, sorties culturelles à prix réduits)
- ***Participation aux activités de la cellule de sécurité intégrée locale (CSIL)***
- ***Relais des demandes d'aide concernant la radicalisation*** (la fonctionnaire de prévention a été désignée « référente radicalisation » pour la commune – relaie les demandes d'aide vers des services spécialisés)

Priorité régionale 2. Présence visible dans les espaces publics

- ***Travail de proximité*** (Accueil et projets pédagogiques avec les jeunes, suivis individuels par les éducateurs des Maisons de quartier)

Priorité régionale 3. Médiation de conflits dans les espaces publics

- ***Gestion de dynamiques conflictuelles en rue*** (résolution de conflits en privilégiant la proximité et le dialogue, renfort d'animateurs de plaines de jeux durant l'été…..)
- ***Prise en charge des violences et conflits intrafamiliaux*** (CEFAS – 56 situations en 2019 – Groupe de soutien à la parentalité (GSP) – Groupe de soutien pour femmes Métamorphoses (GM)
- ***Gestion des conflits et violences en milieu scolaire*** (interventions liées à des situations de conflits entre élèves, projet de prévention de la violence fondés sur le « jeu des trois figures », stage d'expression des émotions pour enfants)
- ***Relais des demandes de médiation de conflits de voisinage*** (convention avec Auderghem – sur 94 situations, 39 ont concerné WB)

Priorité régionale 4. Lutte contre le décrochage scolaire

- ***Soutien scolaire*** (aide aux devoirs, remédiation, préparation au CEB)
- ***Suivi de jeunes et familles autour de difficultés scolaires***
- ***Mise en place d'une concertation locale d'accrochage scolaire (CLAS)***
- ***Projets collectifs visant à renforcer la communication écoles-familles***

Priorité régionale 5. Prévention et lutte contre les assuétudes

Réalisation d'un état des lieux (par l'évaluatrice interne depuis septembre 2019)

2. Activités réalisées par le Projet de Cohésion sociale (PCS) Trois Tilleuls

Le PCS Trois Tilleuls (« Espace Mosaïque ») est issu d'un partenariat entre la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), la société immobilière de logements sociaux Le Logis-Floréal et le Service de Prévention et de Cohésion sociale.
Les principaux objectifs du projet sont : de renforcer le lien social, de favoriser la participation des habitants, d'améliorer la communication entre le Logis-Floréal et les locataires, d'informer les locataires de leurs droits et devoirs.

En 2019, les principales activités menées par le PCS ont été les suivantes : organisation de cafés-papotes et la mise en place de séances collectives d'information sur les ressources existantes dans la commune (dispositifs d'aide, lieux de loisirs, etc.), organisation de tables de dialogue autour de la question des préjugés, organisation ou participation à des moments festifs et culturels…)

VAW rapport d'activités 2019.docx

21 **Rapport d'activité 2019 - Maison des Jeunes de Watermael-Boitsfort - Présentation: Odile Bury**

La Maison des Jeunes vise à offrir un lieu d'accueil et de création pour les jeunes.
Différentes missions sont développées au sein de la Maison des Jeunes :

- Sensibilisation aux attitudes responsables et aux connaissances des réalités sociétales ;
- Participation active des jeunes via des organes de consultation permettant de réguler la vie de la Maison des Jeunes ;
- Mise en œuvre et promotion de pratiques socioculturelles et de créations afin de développer des modes d'expression qui correspondent aux jeunes ;
- Développement d'une mixité sociale, culturelle et de genre afin de favoriser les rencontres.

Public

- **Mixité de genre** : Le public actuel de la Maison de Jeunes se compose d'autant de filles que de garçons. Cette mixité s'inscrit dans la durée et fait suite à la nouvelle dynamique de travail mise en place par l'équipe. Cette mixité a permis l'émanation d'une nouvelle dynamique au sein des jeunes, où les filles trouvent parfaitement leur place.

- **Mixité d'âge** : Le rajeunissement du public de la Maison de Jeunes en ciblant principalement la tranche 12-15 ans. La mise en place de l'école de devoirs a permis d'attirer ce nouveau public, cela répond à une forte demande. Notre démarche était d'associer les parents à notre travail éducatif, en les impliquant dans le suivi de nos ateliers, principalement l'école de devoirs. Cette relation de confiance avec les parents a favorisé l'inscription des plus jeunes et a contribué à fidéliser ce nouveau public. Il va falloir axer notre

travail sur la complémentarité des plus jeunes avec les plus grands, car nous éprouvons des difficultés à mélanger ces différents groupes, au niveau de certains ateliers et projets.

- **Mixité socio-économique** : La majorité des jeunes qui fréquentent la Maison de Jeunes sont issus des milieux socio-économiques défavorisés (notamment des logements sociaux des cités-jardins ou du Dries). Toutefois, certaines activités de la MJ sont portées ou fréquentées par des jeunes issus de quartiers plus favorisés. Il est essentiel pour la Maison de Jeunes de Watermael-Boitsfort de faire la liaison entre ces différents publics.
Le rôle de celle-ci est donc d'accueillir les jeunes, sans discrimination, afin de leur proposer des activités, des projets ainsi que des outils nécessaires à leur épanouissement et leurs envies. La mutation de la population locale impose cette dualité au niveau des publics, les besoins et les centres d'intérêts sont parfois différents, nous essayons d'y répondre et surtout créer des synergies qui permettent de fédérer tous les jeunes sans distinction culturelle ou économique.

Ouverture à l'environnement local

Au niveau de la communication nous constatons une amélioration : la réalisation régulière d'affiches pour les différentes activités et évènements permettent de faire connaître la Maison de Jeunes auprès d'un public plus large. Celle-ci dispose d'un site internet et d'une page Facebook pour promouvoir les activités et événements. La MJ est de plus en plus active et visible sur les réseaux sociaux.

En ce qui concerne les partenariats, nous avons des collaborations :

- Avec les maisons de quartier (essentiellement pour proposer un programme d'activités commun pendant les vacances scolaires) ;
- Avec le centre culturel La Vénerie pour le projet ;
- Avec d'autres maisons des jeunes pour des projets d'échanges et des rencontres ponctuelles ;
- Avec le Service de Prévention de Watermael-Boitsfort

Activités

Accueil

En 2019, l'accueil était accessible :
- Le mardi de 12h à 13h30 et de 16h à 18h ;
- Le mercredi de 14h à 19h ;
- Le jeudi de 12h à 13h30 et de 16h à 18h ; - Le vendredi de 12h à 13h30 et de 16h à 20h ;
- Le samedi de 12h à 18h.

Ecole des devoirs :
Vu le succès des années précédentes, nous maintenons l'activité de l'école de devoirs. Nous pensons qu'elle représente un élément prépondérant dans notre processus de fidélisation à la long terme des jeunes au sein de notre institution. C'est pourquoi, nous continuons d'investir en cette activité.
L'école des devoirs se déroule le mardi, le mercredi et le jeudi de 16h00 à 18h00. Notre approche a toujours aspiré à aller au-delà d'une simple aide aux devoirs. Nous ne nous inscrivons pas dans une démarche "d'offre de service", mais dans un processus où chaque jeune est acteur de son propre

changement, également dans sa scolarité. Il s'agit d'encourager les jeunes à s'investir dans ce processus d'autonomie, que la démarche émane de leur part en prenant conscience de l'intérêt que représente la scolarité. Pour l'année 2019, nous pouvons compter une vingtaine de jeunes réguliers à l'école de devoirs.
L'EDD permet aussi d'accompagner certains jeunes de manière individuelle, par de la remédiation pour éviter la démotivation, qui malheureusement mène au décrochage scolaire. Une partie des plus grands de la MJ (+16 ans) sont souvent dans ce cas.

Les ateliers :

- • Studio/Musique : L'atelier studio quant à lui, éveille la curiosité de vouloir s'écouter et s'essayer à la musique. Si dans un premier temps, cet atelier s'apparente à un espace de partage, où chacun peut expérimenter, il devient dans un second temps un outil d'émancipation pour les jeunes ainsi qu'un objectif à relever. Nous avons d'ailleurs soutenu et avancé la participation d'un groupe de rap fondé à la MJ lors d'un festival à l'étranger. De plus, Les jeunes s'impliquent dans l'écriture en libérant des émotions et/ou des frustrations sur leur vécu. L'atelier stimule donc la créativité à deux niveaux : la recherche de rythme ainsi que l'écriture du texte qui stimule leur réflexion. Cet espace d'expression et de liberté devient alors riche de sens et d'intérêt dans leur processus de confiance en soi amenant à leur émancipation.
- • L'atelier « Multisports » : Cet atelier se déroule tous les jeudis de 16h à 18h. Nous mettons l'accent sur l'initiation à d'autres sports que les jeunes n'ont pas l'habitude de pratiquer (handball, volley, jeux de coopération, etc.). L'atelier se déroule sous forme de module, en concertation avec les jeunes, une discipline sportive est choisie pour une période mensuelle. Cet atelier attire les jeunes de 12 à 18 ans, très demandeurs d'activités sportives. Ce groupe est composé de filles et garçons, ce qui nous permet aussi de travailler sur la mixité de genre. Les jeunes jouent dans le respect et le fair-play sans esprit de compétition ce qui permet de continuer ce travail.
- • L'atelier vidéo : L'atelier se déroule le vendredi de 16h à 18h. Il se déroule en parallèle à l'atelier studio. L'objectif principal de cet atelier est d'initier les jeunes

  à la vidéo, de pouvoir comprendre les différentes façons de réaliser des plans, et que cette discipline repose sur des concepts théoriques importants qu'il faut assimiler et maîtriser. La demande des jeunes qui participent à cet atelier comprend l'introduction aux différentes techniques sur la réalisation de clips musicaux ainsi que différentes mini web série. Le nombre de participants est d'environ 8 jeunes, le groupe étant composé de filles et garçons. La finalité de cet atelier permet, entre autre, une plus grande participation des jeunes au sein de la communication et de la visibilité de la MJ.

- • Cuisine : Cet atelier se déroule tous les mercredis de 16h à 18h. Il permet de rassembler les jeunes filles et garçons (12-15 ans essentiellement), et de favoriser une dynamique de groupe positive ou chaque jeune trouve sa place. Lors de l'activité, nous préparons des recettes sucrées et salées que nous inventons ou revisitons, il s'agit d'inscrire notre atelier dans une démarche d'ouverture à l'autre, par le biais de la cuisine, nous pouvons explorer les richesses culinaires de chaque culture. En 2019, Les participants sont au nombre d'une dizaine avec une présence des plus jeunes à cet atelier.

Les activités d'expression :

- • Festival d'Aalborg : La Maison des Jeunes de Watermael-Boitsfort a pu pour la première fois participer à ce festival. Nos usagers ont ainsi pu échanger avec des dizaines de jeunes de toute l'Europe. C'est la première fois que nos jeunes ont pu vivre une expérience scénique internationale. Leur représentation étant un véritable succès, malgré la barrière de la langue, ce qui laisse entrevoir le renouvellement de ce genre d'initiative.
- • Festival Lézarts Urbain : Un groupe de jeunes de la MJ ont pu faire partie du jury dans la

catégorie Slam. Pour cette première participation, le groupe était composé exclusivement de filles malgré que l'activité fût ouverte à tous. Cet évènement étant une réussite, nous échangeons régulièrement avec les organisateurs afin que nos usagers puissent représenter la MJ, lors du prochain évènement en 2020.

- • Soirée festive "La MJ fait son show" : Pour cette troisième édition, nous avons organisé une soirée festive sur le thème du théâtre, celle-ci s'inscrit dorénavant comme l'évènement annuel de la MJ. Nous avons organisé cet événement le 15 février 2019. Cette année, nous avons eu le privilège d'accueillir le spectacle de "David ou pas" humoriste avec une comédie sur les questions d'identité. Elle s'est déroulée à la Maison Haute de Watermael-Boitsfort, avec la collaboration de la Commune. Pour l'année 2019, nous avons pu accueillir près de 100 personnes, cela regroupait des institutions locales et d'autres maisons de jeunes bruxelloises. Cette soirée a aussi pour but de récolter des fonds à la réalisation des différents projets de la Maison de Jeunes.

Les actions ponctuelles :

- • Conférence autour du climat par Youna Marette : La question du climat ayant un intérêt croissant parmi notre public, nous avons organisé une journée « rencontre autour du climat » ouvert à tous. Au cours de cette journée, plusieurs thèmes ont été abordés sur les questions environnementales. Youna Marette, cette jeune boitsfortoise s'est rendu célèbre lors de la Conférence internationale du climat à Paris. Les jeunes ont pu poser toutes les questions qu'ils avaient à la suite du discours. Les échanges étaient très intéressants. Le public était au rendez-vous avec une grande présence des habitants locaux.
- • Conférence sur le "vivre ensemble" : Cette soirée fut l'occasion de rassembler les jeunes ainsi que beaucoup d'adultes sur la question du vivre ensemble. Nous avons pu compter sur l'intervention de Farid El Asri, Docteur en anthropologie de l'Université catholique de Louvain. Il est professeur-associé à Sciences-Po Rabat et chercheur au sein du Laboratoire d'Etudes politiques et des sciences humaines et sociales à l'Université Internationale de Rabat et professeur-invité à l'Université Saint-Louis-Bruxelles. Le débat fut très intéressant et a permis à nos jeunes de poser diverses questions sur des questions identitaires ou religieuses, afin de permettre une meilleure compréhension des questions d'actualité.

Projet vidéo avec la Maison de Repos des Acacias :
Durant l'année 2019, nous avons pu organiser différentes rencontres avec une Maison de Repos bruxelloise, ces rencontres intergénérationnelles ont permis de nouer un lien particulier entre nos jeunes et les seniors, cela s'est traduit par la mise en place d'un atelier vidéo en commun et la réalisation d'un court métrage vidéo (disponible sur le site www.mjwb.be). Ce projet n'a nullement été programmé, il est le fruit d'une rencontre humaine, d'une affinité entre les jeunes et les seniors, des choses sur lesquelles, nous n'avons aucune emprise, c'est sans doute la richesse de notre jeunesse, de pouvoir faire preuve de créativité et spontanéité.

Organes de gestion

	CA	AG
Olivier Deleuze	20/3, 08/5, 25/6, 26/9	25/6
Odile Bury	20/3, 08/5, 25/6, 26/9	25/6
Miguel Schleck	20/3, 08/5, 25/6, 26/9	25/6
Bénédicte Demot	20/3, 08/5, 25/6,	25/6
Yvan Hubert	20/3, 08/5, 25/6,	25/6

Chloé Gillain	20/3, 08/5, 26/9 25/6,	25/6
Louis Wuestenberghs	20/3, 08/5, 26/9	
Alexis Courtin	26/9	
François Michielsen	20/3	
Allesandra Altavilla	20/3	
Aurelie Sapa		25/6
Anne Grisard		25/6

Copainville bilan 2019.PDF

22 **Rapport d'activité 2019 - asbl Syndicat d'Initiative - Présentation: Hang Nguyen**

Préliminaire

Le « Syndicat d'Initiative pour la promotion du Commerce et de l'Artisanat à Watermael-Boitsfort » existe effectivement, sous forme d'ASBL, depuis 1983.

L'ASBL succédait à l'association de fait « Syndicat d'Initiative » qui avait été constituée au début des années 1960.

Objet social

L'ASBL « a pour objet -, en dehors de toute volonté de lucre, de promouvoir le commerce et l'artisanat à Watermael-Boitsfort et, dans cette perspective, d'y favoriser le tourisme ».

« Elle a notamment pour mission :

- *d'organiser, de coordonner, de patronner ou d'encourager les fêtes commerciales (braderies, brocantes, concours d'étalages, marchés, périodes commerciales…) ;*
- *d'assurer la consultation régulière des commerçants et artisans sur les problèmes qui leur sont propres ;*
- *d'assurer leur information sur leurs droits et obligations ;*
- *de collaborer à un meilleur service de la population de Watermael-Boitsfort par le commerce et l'artisanat ;*
- *de collaborer à la mise en œuvre des sites touristiques de Watermael-Boitsfort et à des activités socioculturelles susceptibles d'y attirer le tourisme ; »*

Dispositions statutaires

L'association se compose de membres de droit et de membres commerçants.
Les membres de droit sont l'Echevin ayant le commerce dans ses attributions et les délégués du Conseil communal, proportionnellement à l'importance des groupes politiques.
Les membres commerçants et artisans exercent leur activité dans la Commune, sont reconnus comme tels par le Conseil d'Administration et représentent les divers quartiers commerciaux (au total +/- 235 commerçants et restaurateurs).

L'assemblée générale ordinaire se tient chaque année au cours du 1er semestre.
Toute décision de l'assemblée requiert une double majorité, à la fois au sein des membres de droit et au

sein des commerçants et artisans.
Le Conseil d'Administration comprend l'Echevin ayant la Vie économique dans ses attributions, seize délégués du Conseil Communal (actuellement 4 DEFI, 7 Ecolo, 3 MR-GM, 1 GH et 1 PS-SPA) et six représentants des quartiers commerciaux (Arcades-Visé, Archiducs,
Hospice-Payfa-Duc, Dries-Elan-Futaie, Keym-Bien faire, Vander Elst et Wiener-Middelbourg).
Toute décision requiert une double majorité au sein des membres de droit et au sein des commerçants et artisans.
Le Bureau se compose de 5 délégués du Conseil communal (Président, Vice-Président, secrétaire, Trésorier et Administrateur délégué) et de 3 délégués des commerçants.
L'année sociale commence le 1er Janvier pour se terminer le 31 décembre.
Les comptes de l'exercice écoulé sont vérifiés par trois commissaires (le chef du département « Finances » et la conseillère-adjointe du service de la Recette).

Déclaration de Politique Générale – Législature 2019-2024)

L'action du Syndicat d'Initiative s'inscrit notamment dans le cadre de la « Déclaration de Politique générale 2012-2018 »

En ce qui concerne la vie économique et la vie locale, la majorité :

- facilitera l'organisation d'événements et d'animations dans la Commune, elle favorisera le maintien et l'installation de commerces de proximité, et elle encouragera les initiatives destinées à promouvoir les commerces et artisans locaux dans un esprit écoresponsable.
- renforcera le rôle, les moyens et modalités d'action du Syndicat d'Initiative, comme un outil de dynamisation et de valorisation des quartiers commerçants de la commune.

Activités 2019

- 19ème Soirée d'Hommage aux acteurs économiques de la Commune, avec présentation des vœux, accueil des nouveaux commerçants et remise de prix pour les entrepreneurs qui se sont distingués au cours de l'année précédente ; remise d'un prix à la meilleure mini-entreprise.

- Village Provençal : un ensemble de commerçants forment un délicieux marché aux accents provençaux. S'est déroulé du 29 mai au 02 juin sur la place Keym.

- Brocantes : 7 événements (annoncés dans journal communal et «l'Initiatives », le périodique du Syndicat d'initiative (château gonflable, stand de jonglerie et maquillage pour enfants, clowns et sculpture de ballons, prestations de musiciens, concerts divers,…). A noter la mise en œuvre du nouveau règlement sur les brocantes qui vise à organiser la disposition et la priorisation des inscriptions des brocanteurs (réservation) et à assurer la propreté du site à la fin de l'évènement (système de caution).

- Animations spécifiques : soutien aux 6 éditions des « Apéros Boitsfortois », cortège d'Halloween,

présence de Saint Nicolas dans les galeries de la place Keym et « Marché de Noël » place Andrée Payfa Fosséprez.

Communication

Le périodique « Syndicat d'Initiatives » a fait peau neuve. Un graphiste a travaillé le logo et la mise en page du flyer. Le prix d'impression et d'édition du périodique est entièrement pris en charge par le SIWB. Les commerçants ne sont plus démarchés pour l'insert de publicité.

La page FaceBook du SIWB a également été réactualisée.

Travail de promotion et de redynamisation des commerces place Keym

La tombola de fin d'année

Le Syndicat d'Initiative ne dispose d'aucun personnel spécifique : c'est donc en synergie avec l'Echevinat de la Vie économique que ces activités peuvent être réalisées.

Sur le plan financier, le Syndicat d'Initiative bénéficie d'un subside communal de 12.856 €

Conclusions

Au nom du Syndicat d'Initiative, nous remercions les employés communaux pour leur travail de secrétariat administratif et financier, ainsi que l'ensemble des commerçants, administrateurs et bénévoles du SIWB pour leur aide lors des diverses manifestations.

Nous remercions également les membres du Conseil communal présents pour leur écoute attentive.

23 **Rapport d'activité 2019 - scrl En Bord de Soignes - Présentation: Benoît Thielemans.**

- **De Anne Grisard, Alexandre le Clément de Saint Marc pour la période de janvier à mai 2019**
- **De Cécile de Grand Ry, Marie-Noëlle Stassart et Benoît Thielemans pour la période de mai à décembre 2019**

Le présent rapport annuel présente la gestion de la société immobilière de service public (sisp) ainsi que la participation des Administrateurs susnommés aux réunions des organes de gestion de En Bord de Soignes (anciennement Ville et Forêt), du 1er janvier au 31 décembre 2019. Suite aux élections communales d'octobre 2018, le Conseil d'administration a été renouvelé en mais 2019.

Une société immobilière de service public issue de la fusion

Pour rappel, le 22 décembre 2015 les SISP: « Habitations et Logements sociaux d'Auderghem », « Constructions d'Habitations Sociales de Woluwe-Saint-Pierre » et « Ville & Forêt de Watermael-Boitsfort », ont fusionné pour créer la SCRL « En Bord de Soignes » (EBDS). La fusion ayant été effective au 1er janvier 2016, le présent rapport d'activité relate la quatrième année d'existence de la sisp. Il faut noter que le processus de fusion, était voie d'achèvement en 2019.

Organisation des services et personnel

En termes de personnel au 31/12/2019 EBDS comptait 71,45 Equivalents Temps Plein (ETP) contre 67,8 ETP en 2018, 62,6 ETP en 2015, 61,7 en 2016 et 62,3 en 2017. + 3 assistantes sociales mises à disposition par le SASLS + 7 « art.60§7 »

1. Organigramme

EBDS est organisée en 3 départements (dont certains avec des adjoints à la direction et des responsables de services), sous la direction d'un Directeur-général, avec 3 postes de soutien aux directions (secrétariat, service juridique et service de communication).

2. Nouvelles fonctions nées de la fusion

Juriste, coordinateur maintenance, référent de site (Cité de l'Amitié), éducateur (Cité de l'Amitié).
En plus en 2018 : 1 ETP architecte financé par la SLRB + ½ ETP administratif.
En plus en 2019 : gestionnaire technique central, chargée de la communication, coordinatrice éducatrice, concierges à WSP (2).

3. Adaptation du cadre de travail à la nouvelle réalité de la société

Réalisations en 2019 : déménagement au nouveau siège social début 2019, étude sur l'harmonisation salariale, préparation des élections sociales prévues en 2020, …

Gestion locative

Liste d'attente : 1157 en 2019 (2,38% des 48.600 dossiers de demandes en RBC).
Nouveaux baux signés : 57 en 2019

Réalités sociales

Problématiques identifiées :

- Sécurité en termes de respects du « vivre ensemble » : voisinage + espaces communs + utilisation du logement
- Les anciens et nouveaux locataires
- Absence de contacts intergénérationnels
- Manque d'activité et d'animation pour plusieurs tranches d'âges

Patrimoine

1. Composition du patrimoine

EBDS se compose de 1875 logements qui représentent 4,7% des logements sociaux bruxellois.
Outre les logements, EBDS dispose également de 772 garages ou emplacements de parking, des locaux affectés aux associations, 2 surfaces louées à des fins commerciales ainsi que de 11 chambres d'étudiants octroyées en complément des logements principaux.

2. Chantiers marquants

Voir rapport du CA à l'AG

3. Projets d'extension du patrimoine

- Dries: 3 logements modulaires préfabriqués (permis déposé ; avis favorable de la Commission de concertation)
- Orée: 9 logements

- Cité: à définir dans le cadre du Masterplan

4. Chantiers d'investissement

Isolation des façades rue de l'Elan 80,82 et 73,75 (Découverte d'amiante dans le plafonnage; Mise à terme du contrat avec le bureau d'architecture; Réaffectation des subsides; Information aux locataires et aux pouvoirs communaux; Prise de contact avec l'IBGE ; Groupe de travail et organisation de test pour validation des procédures d'interventions).
→ *Chantier test en février 2020 + marché de service pour étude complète (sélection qualitative de 5 bureaux d'étude en novembre 2020)*
Aménagement de salles de bain, mise en conformité et remplacement des chaudières Dries Elan (Réalisation de plusieurs rénovations d'appartements prototypes ; Rénovation avec aménagement des cuisines et implantation d'une salle de bain; remplacement des chaudières individuelles; Déplacement des compteurs de gaz et mise en conformité de l'installation; Remplacement des châssis; Mise en place d'un système de ventilation; Isolation des façades).
+ Reconfiguration et agrandissement de la Maison de Quartier Dries.
→ *Permis d'Urbanisme octroyé par la Région*

Quelques chiffres du Compte de Résultat 2017

	2016	**2017**		**2018**		**2019**	
Chiffre d'affaire	9.929.629 €	9.893.434 €	- 0,7%	10.016.205 €	+ 1,24 %	10.086.151 €	+ 0,70 %
Résultat de l'exercice	801.650 €	514.364 €	-35,8%	820.610 €	+ 59,54 %	97.828 €	- 88,08 %
Charges salariales	3.022.409 €	3.359.671 €	+ 11 %	3.666.906 €	+ 9,14 %	3.687.365 €	+ 0,56 %
Loyers de base (hors inoccupés)	€	8.538.307 €	+ 2,6%	8.703.338 €	+ 1,9 %	8.902.326,00	+ 2,29 %
Loyers réels	7.422.211 €	7.571.037 €	+ 2%	7.708.435 €	+ 1,8 %	7.788.520 €	+ 1,04 %
Réductions sociales nettes *	919.193 €	967.270 €	+ 5,23%	994.842 €	+ 2,85 %	1.113.806 €	+ 11,96 %

(*) réductions octroyées aux locataires les plus précaires
Quelques éléments qui expliquent la forte variation du bénéfice :

- Le total des éléments de stabilisation défavorable en 2019 s'élève à 325K – leur variation ne se répétera pas.
- Le total des éléments variables défavorables en 2019 se monte à 363K.

Organes de gestion
EBDS est gérée par 3 instances :

1. Un **Conseil d'Administration** de 16 membres qui se réunit mensuellement.
2. Un **Comité de Gestion** de 6 membres comprenant le Président, les 2 Vice-Présidents et 3 administrateurs. Il se réunit 2 fois par mois.
3. Un **Comité de Direction** composé du Directeur Général et des 3 Directeurs de Département. Il se réunit chaque semaine.

Activité des représentants de la Commune de Watermael-Boitsfort en 2019 :

	Conseil d'administration	Comité de gestio

	Présence	Réunions	Présence	Réu
Anne Grisard, administratrice	6	6	_	_
Alexandre le Clément de Saint Marc, administrateur et membre du Comité de Gestion	5	6	4	5
Benoît Thielemans, vice-président	6	6	4	5
Marie-Noëlle Stassart, administratrice	5	8	_	_
Cécile de Grand Ry, administratrice et membre du Comité de Gestion	7	8	10	12
Benoît Thielemans, vice-président	6	8	10	12

1. AG 14 mai 2020 - Rapport du CA.docx

24 **Rapport d'activité 2019 - Le Petit Propriétaire - Présentation : Benoît Thielemans**

Le présent rapport annuel présente la participation en tant qu'Administrateurs de Benoît Thielemans au CA, du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Brève présentation du Petit Propriétaire
Fondée le 19 février 1951 à Etterbeek, la société anonyme Le Petit Propriétaire, a pour objet le crédit social.
Grâce à la garantie régionale, le crédit social permet de bénéficier de taux des plus avantageux pour toute la durée de l'emprunt, si le projet l'emprunteur remplit certaines conditions.
Les prêts doivent destinés exclusivement à l'achat, la construction, la conservation et la transformation d'habitations sociales ou assimilées dans la Région de Bruxelles-Capitale..
Une habitation unifamiliale est considérée comme sociale ou assimilée lorsque, elle répond aux normes fixées par la Région de Bruxelles-Capitale pour le prix d'achat, la valeur vénale, la surface bâtie, la superficie et le prix du terrain.
Réunions tenues en 2019
CA du 12 mars 2019
CA du 03 avril 2019
AG ordinaire 03 avril 2019
CA du 03 septembre 2019
Activités et résultats de la société en 2019
Aucun prêt n'a pu être attribué, faute de funding.
34 prêts étaient en cours au 31 décembre 2019 pour un montant de créances de 3.016.908,97 €.
Les remboursements par nos emprunteurs au cours de l'exercice 2019 ont été de 814.810,36 €.
Ce montant comprend 439.087,96 € au titre de mensualités et 375.722,40 € au titre de remboursements anticipés totaux.
Le compte de résultat présente une perte de 135.752,75 €. La perte s'explique d'une part à cause des pertes subies suite à des ventes forcées qui ont eu lieu en cours d'année, et d'autre part du fait de notre interdiction d'effectuer des remboursements anticipés de notre funding auprès des banques alors que nos clients nous remboursent anticipativement étant donné les taux trop élevés qu'ils ont chez nous.
La perte de l'exercice ne met nullement en péril la continuité de l'exploitation de la société. La perte de l'exercice est absorbée par les résultats reportés et la trésorerie permet de faire face aux échéances futures.
Activité du représentant de la Commune de Watermael-Boitsfort au CA en 2019 :
Benoît Thielemans, administrateur, a participé à 1 CA et à l'ag.

assemblée générale 2020 dossier complet.docx

25 **Rapport d'activité 2019 - asbl Parc Sportif des Trois Tilleuls - Présentation: Jean-François de Le Hoye.**

L'année 2019

En 2019, la Commune a rénové les chaudières du hall omnisports, les chaudières sanitaires du stade et réfection
L'ASBL a fait l'acquisition d'un marquoir pour la piscine.

Poursuite du programme des chèques sport délivrés par l'asbl.

En ce qui concerne le personnel, engagement de Dominique Peeters comme travailleur associatif.

Infrastructures

- Piscine Calypso : 281 081 entrées (hors clubs) dont 150 322 privées.
- Hall omnisports : fréquentation maximale du hall omnisports durant les saisons sportives ; en-dehors, occupation pour l'organisation de stage ou des tournois.
- Beach-Volley : 589 heures de location
- Tennis :
  - Tennis été : 282 membres clubs ; mais également des locations ponctuelles
  - Tennis hiver : 95 heures de locations forfaitaires par semaine par les privés et 161.5 heures par l'Académie de tennis (les heures restantes sont louées ponctuellement
- Mini-Bassin : 531 abonnements scolaires ; 18 plages horaires de 20 minutes louées par les établissements scolaires qui n'ont pas opté pour les abonnements scolaires
- Salle Duska: une vingtaine d'heures de location par semaine
- Stade, piste d'athlétisme, terrains de football et de rugby : fréquentation maximale en saison durant la semaine mais limitée le week-end par un manque de vestiaires.

Activités sportives

- Ecole de natation : augmentation de 56% des élèves inscrits au mini-bassin ; et de 42% à la piscine Calypso
- Ecole de basket : 27 enfants entre 4 et 9 ans. Les cours de donnent à l'Athénée Royal de Watermael-Boitsfort
- Yoga pré et postnatal : 2 séances de 4 à 5 participants chaque semaine
- Aquagym : 2 931 participants (les cours se donnent 2 x/semaine)
- Stages de natation en juillet août pour enfants et adultes : 179 participants
- Indoor biking : 4 séances de 10 à 12 personnes par semaine

Evènements les plus marquants

- Journée du bien-être de la région Bruxelles-Capitale
- 6e édition du Sports Open Day sur le site du Parc sportif des 3 Tilleuls

- Escrime : Challenge International Maître André Verhalle
- Athlétisme : Cross ADEPS interscolaire ; Challenge Albert DAYER
- Journée du sport de l'ADEPS
- Natation : Challenge Tremplin
- Jours blancs de l'enseignement en juin en collaboration avec les écoles communales
- Août 2019 : Belgian Throwdown – compétition de CrossFit rassemblant plus de 600 athlètes internationaux
- Aquathlon : manche organisée par le RCBT
- Journées sportives d'établissements scolaires : Saint-Boniface, International School of Brussels ; Fête des sports de l'école Japonaise ; Ecole Européenne d'Uccle ; Institut Saint André
- Football : Tournois de football du RRC Boitsfort ; Tournoi du FC Polonia;

Nombre de réunions

- Assemblée générale : 2 ordinaires
- Conseil d'administration : 3
- Bureau : 14
- Cofely / TP /asbl : 4
- Réunions avec des clubs : 10
- Réunions TP / asbl : 3
- Réunion pour le centre sportif local + conseil des utilisateurs + ADEPS + AES : 19
- Réunion avec concessionnaires du Lagon : 3
- Voyage d'étude de l'AES en Pologne

Rapport d'activités 2019.pdf

26 **Rapport d'activité 2019 - Sibelga/Interfin - Présentation : Cathy Clerbaux**

Quelle sont les rôles respectifs de Sibelga et Interfin ?
SIBELGA est le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz en Région de Bruxelles-Capitale. INTERFIN regroupe le patrimoine des communes bruxelloises dans le secteur du transport (Elia et Fluxys) et de la distribution d'énergie. A ce titre, Interfin est l'intercommunale de financement de Sibelga et son actionnaire exclusif. En vertu des dispositions statutaires de Sibelga et d'Interfin, les mandats d'administrateurs en Sibelga et en Interfin sont indissociables.
Nombre de réunions et compétences du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration en Sibelga s'est réuni à 11 reprises au cours de l'année 2019. Il prend des décisions en particulier en matière de tarifs, de règlements, de plans d'investissements, et de programmes d'exécution des missions de service public devant être adoptés en exécution des lois et ordonnances organisant les marchés de l'électricité et du gaz.

L'activité du Conseil d'administration et du Bureau en Interfin consiste principalement à suivre périodiquement les participations et les activités des différentes sociétés participées. Le Conseil d'administration en Interfin s'est réuni à 9 reprises au cours de l'année 2019.
En raison du renouvellement complet des Conseils d'administration Sibelga et Interfin lors des Assemblées générales de juin 2019, une séance spécifique ayant pour objet la présentation du contexte et

des activités des deux intercommunales a été organisée à l'attention des nouveaux administrateurs le 6 septembre 2019. Et, une visite d'installations a été organisée en date du 22 novembre 2019.

Eléments importants pour le bilan 2019

1. Situation financière

Comme les années précédentes, et conformément aux engagements pris, Sibelga et Interfin ont assuré ensemble 95 millions d'euros de revenus aux communes (enveloppe récurrente), soit 35,7 millions pour la redevance de voirie versée par Sibelga aux communes et 59,3 millions pour le dividende ordinaire Interfin, sans compter l'avantage constitué par le service de l'éclairage public (budget moyen de 26 millions € hors TVA).

2. Marché de l'énergie et directives EU

Le 21 janvier 2019, le CA a été informé des tâches qui reviennent aux GRD dans le nouveau paquet de règles européennes appelé le Clean Energy Package. Il concerne de nombreuses matières : performance énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gouvernance. Les États membres doivent transposer en droit interne l'ensemble de ces textes pour le 31/12/2020. Ces délais seront difficiles à tenir, surtout en Belgique puisqu'il faut que l'ensemble des niveaux de pouvoirs compétents en matière d'énergie (les 3 Régions et le fédéral) transposent les textes pour que cette transposition soit complète (nécessite en général un délai de 3 ans).

3. Plan d'investissement 2020-2024

Les investissements ont pour but de préparer les besoins futurs de Sibelga et assurer le bon fonctionnement des réseaux. Comme le prévoient les ordonnances organisant le marché de l'électricité et du gaz, les plans d'investissements sont soumis, après l'approbation du Conseil d'administration de Sibelga, à Brugel et au Gouvernement. Le plan d'investissement sert également à
définir la base de coûts à intégrer aux tarifs pour pouvoir financer les investissements (environ 90 millions € en coûts directs et indirects par an).

Les points à retenir principalement dans le cadre des plans d'investissements 2020 – 2024 sont :

- **Pour l'électricité :**

- une attention particulière est apportée à la sécurité d'approvisionnement dans les points d'interconnexion avec un renforcement de la sécurisation physique (intrusion/incendie) des bâtiments et une augmentation de l'enveloppe pour la rénovation des bâtiments,
- dans le cadre de la politique du passage au 400 V, l'adaptation du réseau existant se poursuit et une enveloppe est prévue pour l'extension du nombre de bornes de rechargement des véhicules électriques en voirie,
- dans le domaine des smart meters, le remplacement des compteurs statiques bidirectionnels existants est prévu ; un roll out smart meter débutera en principe en 2022.

- **Pour le gaz :**

- peu d'investissements seront faits en gaz (investissements pour le passage du gaz L vers le gaz H déjà pris en compte précédemment).

Programme des missions de service public 2020

Pour rappel, les 2 missions essentielles que Sibelga assume de longue date en matière de missions de service public sont une mission de fourniture sociale et la mission d'éclairage public communal. Il faut y ajouter depuis 2017 la coordination des projets SolarClick et NRClick (subsidiés à 100% par la Région et donc non à charge des tarifs) ainsi que, depuis 2018, la conversion du réseau pour le passage du gaz L « pauvre » au gaz H « riche » et une nouvelle mission d'accompagnement des pouvoirs publics dans le

déploiement d'infrastructures pour la distribution de carburants alternatifs (rechargement de véhicules électriques et au gaz).

Dans le cadre de SolarClick et NRClick, le programme prévoit pour 2020 la réalisation respectivement d'une cinquantaine d'installations photovoltaïques et de 25 projets de rénovation HVAC supplémentaires. Pour rappel, le programme SolarClick a pour objectif la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics appartenant aux pouvoirs publics (para-) communaux et (para-) régionaux. Sibelga a été mandatée par la Région pour coordonner tout le programme : études, passation des marchés publics, préparation et suivi des travaux, suivi de l'exploitation des installations pendant toute leur durée de vie (20 ans).

S'agissant du programme NRClick, il se base sur l'outil de comptabilité énergétique développé il y a quelques années pour les communes et a été élargi aux pouvoirs publics para-communaux et (para-) régionaux.

Plan stratégique

Le 22 octobre, le CA a adopté à l'unanimité le nouveau plan stratégique proposé par le Directeur Général pour les 5 prochaines années. « Shape Our Future » est composé de trois volets cohérents et interdépendants : une vision stratégique, la définition de nouvelles valeurs et le plan de RSE (la responsabilité sociétale de l'entreprise). Les rôles légitimes attendus de Sibelga sont de favoriser la production et l'utilisation d'énergie verte, lutter contre le gaspillage énergétique public et développer des transports en commun 100% électriques. L'hypothèse forte de base de la vision est que l'Accord de Paris sera rencontré et que Sibelga reste concentré sur Bruxelles. La vision, en 2050, est celle d'un bâti passif ou nettement moins énergivore, des productions provenant de sources d'énergie renouvelable et décentralisée à 100% à l'échelle des quartiers et des véhicules autonomes, électriques et partagés, utilisés comme solution de stockage.

RA-Sibelga-statistiques-fr.pdf, RA-Sibelga-essentiel-fr.pdf, RA-Sibelga-rekeningen-nl.pdf, RA-Sibelga-comptes-fr.pdf, RA-Sibelga-statistieken-nl.pdf, RA-Sibelga-highlights-nl.pdf

27 **Rapport d'activité 2019 - asbl Vivre chez Soi - Présentation: David Leisterh.**

Rapport d'activités : note de synthèse – année 2019

1. **Le personnel**

Vivre Chez Soi compte 39 employés à charge de l'asbl et 6 à charge de la commune.
L'équipe est entre autres composée de 25 aides familiaux et de 11 aides ménagères.

2. **Le service social**

Durant cette année 2019 nous avons pris en charge 32 nouveaux bénéficiaires soit 28 personnes seules et 4 couples.
Nous notons également que la prise en charge de nos clients actifs s'est considérablement accrue (mix de petites et grandes prestations, plusieurs fois par semaine).
L'accroissement des prestations hebdomadaires pour une même personne, est souvent liée une dégradation majeure de l'état de santé ainsi qu'à une perte d'autonomie.

Nous continuons dès lors à observer un accroissement des nouvelles demandes d'aide avec une

complexification grandissante des situations. Pour y répondre efficacement, nos assistants sociaux continuent à encadrer des réunions de travail ciblées sur des situations spécifiques avec les aides familiaux de référence. Au cours de ces « concertations », une analyse en profondeur ainsi qu'une meilleure élaboration des stratégies et perspectives sont alors possibles. Ceci contribue à favoriser grandement le projet d'accompagnement proposé.

3. Le Centre de formation

En parallèle des ses services d'aides, l'ASBL dispose également d'un centre de formation.

- Année académique 2018-2019 : 20 élèves ont suivi la formation toute l'année, dont 3 hommes (moyenne d'âge était de 40 ans).
- Année académique de 2019-2020 : 25 personnes inscrites dont 2 hommes (moyenne d'âge 38 ans).

4. La formation continue

Comme chaque année, les aides familiaux/ales et ménagères sont tenus de suivre entre 20 et 30 heures de cours de perfectionnement.
Notons que l'équipe administrative a également eu l'opportunité de suivre diverses formations bien utiles pour entretenir ouverture et mise à niveau.

5. Les repas à domicile

Pour rappel, Vivre Chez Soi assure la livraison et le suivi des commandes. L'élaboration et la préparation des repas ainsi que la facturation sont pris en charge par le CPAS.
En 2019, nous avons livré 32.381 repas (29.409 plats chauds et 2.972 plats froids), soit une moyenne mensuelle de 2.698 repas.

424 repas de plus qu'en 2018 (35 repas/mois en plus) ont donc été livrés cette année, ce qui correspond à une hausse de 1,32 %.

En 2019, nous avons enregistré 65 nouvelles demandes.
234 foyers ont reçu les repas en 2019.

6. Le service « bricolage professionnel »

Un subside couvre actuellement le service technique (mi-temps d'un ouvrier + frais) jusqu'au 31/12/2019. Compte tenu de la forte demande d'interventions de la part de nos bénéficiaires, nous avons souhaité engager un deuxième ouvrier mi-temps, raison pour laquelle nous avons réintroduit une demande de subsides auprès de Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale en attente de réponse).

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019, 140 fiches de travaux ont été complétées et 169 interventions ont été assurées, soit 21,5% de plus qu'en 2018.

7. Mémoire Vive

Pour rappel, Mémoire Vivre cherche, via la réalisation de court métrage, à offrir à la personne âgée la possibilité de parler d'une thématique bien précise, souvent en lien avec Watermael-Boitsfort.

En 2019, plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Vénerie pour préparer le projet « Des capsules et vous ».
De plus, préparation du projet « Muziekpublique », une journée de concert dans des habitations de résidents. Le CPAS et la Vénerie sont partenaires et une première réunion a eu lieu afin d'évaluer la possibilité d'une collaboration avec Mémoire Vive pour la réalisation d'un portrait autour de l'événement. Ce projet devait avoir lieu le 20 mai 2020 mais sera reporté (dû à la crise sanitaire).
Suite des réunions et rencontres liées au projet à développer à l'occasion des 100 ans des Cités, notamment avec la coordinatrice de l'événement engagée par les Sociétés de logements Floréal et Logis.

8. Démarche d'évaluation qualitative

Le Thème choisi pour le cycle 2020/2023 se porte sur la communication interne et externe. Ce thème a été choisi afin de faciliter les échanges entre les équipes composant notre personnel et notre communication envers les bénéficiaires. Cette thématique revêt une grande importance quant à une meilleure efficacité, une amélioration de la coordination au sein des équipes d'aides-familiales et aides-ménagères et, enfin, que nos bénéficiaires puissent accéder aux informations relatives à leur situation plus facilement.

9. Les activités

L'isolement social touche une grande partie des personnes du quatrième âge.
La majorité d'entre elles vivent seules (en 2019, 85,71% des foyers aidés par Vivre Chez Soi étaient des personnes seules) et rencontrent des problèmes de mobilité ce qui ne leur permet souvent plus de se rendre de manière autonome à des activités.
Pas moins de 37 activités hebdomadaires ont été organisées en 2018.

Cette année, une quinzaine de participants réguliers (principalement des femmes) constituaient le noyau du groupe.
A ce groupe relativement soudé s'ajoutent des participants plus ponctuels qui s'inscrivent lorsque l'activité proposée rencontre leurs centres d'intérêt.

En résumé, 43 activités ont été organisées en 2019.

10. Perspectives 2020

- Lancement du projet choisi dans le cadre de la démarche qualité 2020-2023
- Poursuite et développement des collaborations avec le réseau social

11. **Divers**

- Pour rappel, en collaboration avec l'AIS Delta et le CPAS, Vivre Chez Soi met à disposition des logements de transit (bail de 6 mois renouvelable 3 fois). Les 3 logements sont constamment occupés.
- Nous accueillons toujours des bénéficiaires (*potes âgés*) autour du potager.

28 **Rapport d'activité 2019 - Mission locale d'Etterbeek - Présentation: David Leisterh.**

29 **Rapport d'activité 2019 - Vivaqua - Présentation: Gabriel Persoons.**

vivaqua rapport annuel 2019.pdf, ra_nl_2019_vivaquafinancier_light.pdf

30 **Rapport d'activité 2019 - asbl Agence Locale pour l'Emploi - Présentation: Gabriel Persoons.**

31 **Rapport d'activité 2019 - asbl La Vénerie - Présentation: Joelle van den Berg.**

Le Centre Culturel - La Vénerie inscrit progressivement son action dans la perspective du contrat-programme 2020-2025. Au cours de l'année 2019 elle a vu ainsi se diversifier ses activités. Trois perspectives ressortent de manière transversale de son action : la **transition écologique** ; la prise en compte des **polarisations croissantes** sur le territoire de WB, miroir de la société ; ainsi que la **diversification** au sein de sa gouvernance, de son équipe et des publics notamment dans le cadre de son adhésion au label United Stages*.

* Ce label rassemble plus de 50 institutions culturelles en Belgique engagées pour la justice sociale et migratoire.

Nous passons ci-après rapidement en revue les différents domaines d'activités de La Vénerie tout en mettant le focus sur les partenariats noués en 2019, qui ont été nombreux et diversifiés.

Les Arts de la scène

La Vénerie s'attache à proposer un panel de spectacles sur deux scènes, l'Espace Delvaux et les Ecuries, et parfois hors de ses murs, dans des domaines variés : théâtre, cirque, musique -classique et non classique-, spectacle jeune public, arts de la rue, contes … Les sélections visent à toucher une diversité de publics,

adultes et jeunes, et à créer des liens avec le territoire, les partenaires, les citoyens.

Notons qu'un point d'attention est porté à valoriser des artistes de la commune - amateurs ou professionnels -, ainsi que les projets scéniques des Ateliers Vénerie (comme le spectacle Temps pis en 2019).

Des cycles thématiques et pluridisciplinaires, co-construits avec les partenaires, viennent nourrir des thématiques. Citons le cycle « Balance tes préjugés » mené avec le Service de Prévention et de Cohésion Sociale de WB, au sein duquel le spectacle « Moutoufs » a attiré un public nombreux (687 personnes en trois jours) ainsi que « Le journal de la grosse patate », qui s'adressait aux plus jeunes.

Des partenariats ont été menés avec d'autres acteurs locaux comme le Chant des Cailles (théâtre « La montagne »), le Gracq WB (ciné-concert « Tandem 66 »), l'Académie de Musique et des arts de la scène de WB (Echos : musique et pensées et pour les plus jeunes : l'orchestre philharmonique de Liège), ou encore l'asbl Racontance qui fêtait ses 10 ans.

Citons également les partenariats avec le théâtre de Poche (« Ménopausées » suivi d'un débat), avec les Midis de la poésie, avec Pierre de Lune, centre scénique Jeunes Publics, dont le spectacle « Hulul », ou encore avec Rainbow House de Bruxelles, organisme qui abrite différentes associations francophones et néerlandophones LGBTQI.

Enfin, La Vénerie développe également le soutien à la création et a accueilli en résidence 5 compagnies théâtrales jeunes publics

En chiffres : 72 représentations [VC1] [MOU2] (dans et hors du CC) et près de 8000 personnes.

L'Audiovisuel

L'audiovisuel est un secteur fondateur de La Vénerie qui s'est développé au cours de ses 35 dernières années.
Notons à ce propos qu'en novembre 2019, Manuel Diaz, pilote du cinéma depuis 1993 prenait sa retraite. Le relais a été pris par une toute jeune candidate, Elsa, qui aura à cœur de conserver une ligne de programmation favorisant le cinéma d'art et d'essai, international et indépendant.

Depuis toujours, la programmation veille à développer une série d'interactions avec le public, le monde associatif et le monde professionnel du cinéma.
Les cinés-débats symbolisent ces maillages de La Vénerie qui, avec des organisations telles que Amnesty international, Duo for a job, la Plate-forme Palestine WB, le Festival Pride et d'autres, mettent à l'honneur des artistes et des thématiques autour des droits des humains et des migrants, du climat et de l'écologie, des dérives du néolibéralisme et des alternatives.
Épinglons encore en 2019 l'évènement « 100 ans du cinéma à WB », avec Mirko Popovitch.

Quelques Chiffres :
Les Cinés apéros, Cinés familles, Cinés débats, Cinés écoles capitalisent : 66 films, une centaine de séances et l'accueil de plus de 10.000 personnes
Une vingtaine de séances culturelles (Toiles filantes et les Mardis de l'art) ; ainsi que le Festival Brussels in love (13 films et 22 séances).
Au total : 17 800 spectateurs.trices.

Les Ateliers Vénerie

A travers l'exercice des pratiques artistiques, les Ateliers Vénerie, Centre d'Expression et de Créativité, visent à créer petit à petit les conditions d'écoute et de réponse aux multiples interpellations de la société.

Une attention particulière est portée sur la dimension collective et sur l'ouverture à celles et ceux qui « le peuvent le moins ».
Jeunes (surtout) et moins jeunes sont accueillis lors des ateliers hebdomadaires et lors de stages, qui se donnent principalement dans les salles des Écuries, autour des arts de la scène et des arts de la rue, des arts plastiques et encore des arts culinaires, des sciences, de tricot ou d'Eveil et conscience.

Pour mener ces activités, de nombreuses collaborations se nouent avec des artistes et des compagnies ainsi qu'avec des acteurs de WB. Citons le réseau des Bibliothèques et des ludothèques de WB, avec qui a été co-produit le journal de quartier (2) « habiter demain ensemble » et a été célébré la fin de saison Air(e) de fête.
Citons encore plusieurs collaborations avec le CPAS : le spectacle « La cerisaie », une création qui s'est inscrite dans le temps avec la résidence des seniors du CPAS et l'école de la Clairière ; une soirée autour du logement organisée également avec différents services de la commune ; le tournage d'un film « habiter à W-Boitsfort » ; ou encore des ateliers culinaires …

Chiffres : plus de 3500 personnes participant à des ateliers (16), heures du conte (28), stages (6), spectacles (9) ou les autres actions (100aine d'actions rencontres, Air de fête, méditations sonores, calligraphie…).

Culture-école
Depuis plus de vingt ans, « l'Art à petits pas », amène des classes d'enfants de WB et de communes avoisinantes, à comprendre, pratiquer et expérimenter le langage, porté par des artistes contemporains, à travers des spectacles, des visites d'expositions ou des ateliers d'expression artistique. Une journée autour d'un spectacle sur la décolonisation a permis de rencontrer des classes du secondaire.
Le dispositif collaboratif, LABO, mis en place depuis 2017, entre les écoles, le Centre culturel, les bibliothèques, l'extrascolaire et l'école numérique s'est poursuivi à travers des ateliers et projets communs.

Des chiffres : plus de 3300 enfants touchés

Médiation
Afin de répondre aux enjeux définis dans son contrat programme, La Vénerie a renforcé l'équipe en engageant Estelle pour poursuivre non seulement l'Art à petits pas, mais aussi pour développer des propositions vers les écoles secondaires, tout en veillant à mailler davantage le tissu associatif. Ainsi, des initiatives sont menées avec Article 27 (proposition d'une activité dans le pass découverte) ; un projet photo avec la Maison des Jeunes pour illustrer les journaux Vénerie ; le projet/installation dans l'espace public intitulé « Appel d'air » réunissant des utilisateurs de Douche flux, des enfants schaerbeekois, des habitants de WB, une classe de maternelle, des résidents de la seniorie, afin de récolter la parole et ouvrir un dialogue autour de la migration.

Evénements et Cycles thématiques

En 2019 a eu lieu la 3 e édition de la Fête d'ouverture de saison de la Vénerie à la rencontre de ses publics et à la découverte d'une diversité d'activités.
Le cycle « balance tes préjugés », dont nous avons déjà parlé, a proposé pendant une semaine des spectacles, conférences, projections et un séminaire rassemblant les acteurs de la commune.
Le festival « Pride » qui dégenre, a été organisé pendant une semaine en collaboration avec Rainbow house et Transkids, combinant spectacles, projections, ateliers, avec et sur la communauté LGBTQI+.
Enfin, une semaine thématique « Respire », alliant spectacle, balade, conférences-débat, moments conviviaux autour des liens entre justice sociale et justice écologique a été organisée avec le Service transition de la commune, l'ULB, le service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, ATD Quart-Monde, la Maison des jeunes et autres.

Citons encore l'implication de La Vénerie dans la préparation de la Zinneke, qui fêtera ses 20 ans en 2020 sur le thème « Au loup ! », aux côtés de 11 autres partenaires boitsfortois. Mais, comme pour de nombreux projets prévus en 2020, elle n'aura pas pu être menée comme prévu suite à la pandémie…. Nous en reparlerons.

Budget

Le Centre Culturel de WB, asbl la Vénerie, ce sont 23 employé.e.s représentant 16,05 ETP, aux côtés d'une vingtaine de collaborateurs contractuels, quatre emplois ALE et 3 bénévoles

Le budget 2019 est de l'ordre de 1 270 000 euros dont 917 000 euros pour les rémunérations et charges sociales, soit 72%.

Le compte de résultat présentait un léger déficit de l'ordre de 3.000 € en 2019, avec au bilan d'importants fonds affectés (209.000€) et un bénéfice reporté (83.540€)

[VC1]Je vérifie cette donnée

[MOU2]

32 Interpellation de M. Victor WIARD concernant les zones bleues.

Tout le monde est au courant des mesures sanitaires prisent par le gouvernement fédéral et régional. Ces mesures ont pour objectif de réduire nos contacts sociaux au strict minimum et de nous inviter à la plus grande vigilance.

Un des points qui découle des nouvelles mesures prises est l'incitation au télétravail. Travailler à domicile dès que cela est possible est désormais obligatoire. Il est donc plus que probable qu'une grande partie de la population de Watermael-Boitsfort se retrouve dès maintenant à domicile la grande majorité du temps.

La commune de Watermael-Boitsfort compte 14 zones bleues, ce qui implique de changer son disque toutes les deux heures sous peine d'amende ou de disposer d'une carte de riverain. Dès lors, pas de problèmes pour les riverains direz-vous ? Pas tout à fait…

Dans les faits, de nombreuses personnes habitent à proximité de ces zones bleues sans être domicilié exactement dans les rues qui sont en zones bleues. Ils ne peuvent donc pas bénéficier d'une carte de riverain alors qu'ils habitent parfois à 50 ou 100m d'une zone bleue. Or, nous savons tous qu'en ville, il est courant de garer sa voiture à quelques minutes à pieds de chez soi. De nombreuses personnes doivent donc allez jusqu'à leur véhicule toutes les deux heures pour changer leur disque, que cela leur convienne ou non. Pas évident quand on est au milieu d'une réunion en ligne…

Voici donc ma question :

- Quelle est votre position sur la question ?

Questions supplémentaires :

- Les amendes pour stationnement de véhicule sans carte de riverain et/ou sans disque de stationnement valable dans les 14 zones de stationnement bleues de notre commune sont-elles perçues actuellement ?
- Si non, la population en a-t-elle été informée ? Et comment ?
- Le personnel communal constateur a-t-il été réaffecté et à quoi ?

33 Interpellation de Mme Laura SQUARTINI concernant collecte de déchets ménagers.

En avril dernier ce conseil votait un règlement concernant la collecte de déchets ménagers rendant

obligatoire les poubelles rigides.

7 mois plus tard, je souhaiterais faire le point sur la mesure et obtenir de plus amples informations à propos :

- du nombre de poubelles rigides distribuées sur cette période
- des distributions (communication, pick-up, livraisons)
- des demandes d'exception (nombre et nature)
- des plaintes éventuelles
- des contrôles
- des interventions du service propreté
- de l'avis éventuel de Bruxelles Propreté

34 Interpellation de Mr Alexandre DERMINE concernant Axa - Royale Belge.

Il y a quelques mois, un élu du Conseil communal vous interpellait sur l'avenir du site de l'ex Axa - Royale Belge.

Vous aviez répondu que la vente était attendue pour mi-novembre. Vous annonciez aussi un projet mixte (des logements aux derniers étages et des fonctions d'animation culturelle, sportive et commerciale dans les étages inférieurs).

Nous avons découvert par voie de presse une présentation du projet, estimé à 100m€ d'investissements.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Pouvez-vous nous informer si la vente a été réalisée ?
- Avez-vous connaissance du contenu exact du projet (notamment en terme de surface) ?
- Il semble que la fonction de logement ait été exclue du projet. Est-ce exact ? Si oui, en connaissez-vous les raisons ?
- Quel est l'avis, à priori de la commune sur le projet présenté ?
- Avez-vous pris contact avec le consortium pour discuter des fonctions souhaitées par la commune ?
- Enfin, un permis a-t-il déjà été déposé ? Si oui quand démarre le processus de concertation ?